

Comparatif des caractéristiques fiscales de l'EUURL et de la SASU.

FORME DE STE	IMPOSITION DE L'ENTREPRISE	IMPOSITION DES DIRIGEANTS	IMPOSITION DES ASSOCIES	CESSION DE L'ENTREPRISE
EUURL	<p>Régime des sociétés de personnes (réel simplifié, normal) pas d'imposition au niveau de l'entreprise; sauf si option pour l'impôt sur les sociétés au taux de 15% sur une fraction des bénéfices imposables, limités à 38 120 euros; ; au-delà taxé au taux de droit commun 28%si CA inf à 500 000 €) ; au-delà taxé au taux de droit commun 28%si CA inf à 500 000 e) .(Ramené par paliers à 26,5 % pour toutes les entreprises en 2021,25% en 2022-art 219 du CGI)</p> <p>Si l'EUURL n'adhère pas à un Centre de Gestion Agrée, imposition sur un montant égal à 125% du bénéfice.</p>	<p>Gérant associé : régime des sociétés de personnes impôt sur le revenu dans la catégorie BIC Si option IS : impôt sur le revenu avec abattement de 10%.</p> <p>Gérant non associé : traitements et salaires avec abattement 10%.</p> <p>(Plfd 2018 :12 502 e – art 83,3^e CGI)</p>	<p>Associé majoritaire non gérant : impôt sur le revenu : BIC</p> <p>Conjoint salarié : Conjoint salarié : salaire intégralement déductible si versement cotisations quelque soit le régime matrimonial et adhérent ou non à un CGA (Art.154 du CGI).</p>	<p>3%si option de l'entreprise pour régime sociétés de capitaux IS, avec un abattement de 23 000 euros sur l'assiette des droits au prorata du pourcentage de parts sociales cédées.(art 726CGI). Le taux est porté à 5% pr les sociétés à prépondérance immobilière.</p>
SASU	<p>Impôt sur les sociétés au nom de la SASU. Taux normal ou taux réduit (cf. SA).</p> <p>Depuis la loi de modernisation de l'économie, il est également possible d'opter pour le régime de l'impôt sur les revenus pour les SAS immatriculées depuis moins de cinq ans, sous certaines conditions. L'option s'applique alors sur cinq exercices.</p>	<p>Rémunérations :</p> <p>Président actionnaire unique : assimilé salarié.</p> <p>Président non actionnaire rémunéré, assimilé salarié.</p>		<p>Cessions d'actions : imposition au taux de 0,1%du prix d'achat des actions (Art.726 du CGI).</p> <p>Virement de compte à compte</p>

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4).

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ».

La CCI de LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne dégage sa responsabilité en cas de défaillance quant à l'exactitude des informations

